



## RENTREE 2018

**Calendrier d'inscription des classes de 3<sup>ème</sup> du groupe scolaire Claude Monet en classe de 2<sup>nde</sup>**

**La présence des parents est obligatoire le jour des inscriptions.**

Celles-ci se dérouleront au bâtiment de la Vie Scolaire du 2<sup>nd</sup> cycle aux dates et horaires suivants :

	<b>Mercredi 13 juin 2018</b>
<b>9h-16h</b>	3 <sup>ème</sup> 1 - 3 <sup>ème</sup> 2 - 3 <sup>ème</sup> 3

**Merci de respecter ce calendrier scrupuleusement.**

**INFORMATIONS GENERALES**

- Les élèves qui ne sont pas en règle avec la Caisse, le CDI et la Santé Scolaire (vaccinations) ne seront pas réinscrits.
- La liste des manuels scolaires, le calendrier des vacances scolaires ainsi que les dates de la bourse aux livres seront consultables sur le site du lycée Lyautey : [www.lyceelyautey.org](http://www.lyceelyautey.org) .

**PIECES A FOURNIR**

- la fiche dialogue
- la fiche de renseignements signée par les parents et/ou les tuteurs légaux
- la fiche médicale remplie et signée par les parents et/ou les tuteurs légaux, avec 1 photo récente (de 2018) agrafée à l'emplacement prévu
- 2 photos d'identité récentes (de 2018) de format 4x5cm sur fond blanc, avec nom et prénom inscrits au verso
- une assurance scolaire 2018-2019 : elle est obligatoire et exigée dans tous les cas de sortie pédagogique, de stage en entreprise, pour les TPE, etc... (elle pourra être souscrite auprès des associations de parents d'élèves pendant les journées d'inscriptions)
- le règlement financier signé par les parents et/ou les tuteurs légaux
- 150 dhs (espèces ou chèque) pour l'adhésion à l'ACSM – Section Lyautey (activités péri-éducatives) \*
- 190 dhs (espèces ou chèque) pour l'adhésion à l'ARPULL (cf. document joint). \*

**Tout dossier incomplet sera refusé.**

**IMPORTANT**

Toute demande pour convenance personnelle, dûment justifiée, devra être remise en même temps que le dossier d'inscription.

Aucune demande déposée au-delà de la date de remise du dossier d'inscription ne sera traitée.

L'établissement n'est pas tenu de répondre favorablement aux demandes. Il le fera, **dans la mesure du possible, si les contraintes pédagogiques et organisationnelles le permettent.**

**RENTREE SCOLAIRE :**

Mardi 4 septembre 2018 selon le planning de rentrée consultable sur le site de l'établissement à partir du 31 août 2018.

\* Contribution volontaire aux activités péri-éducatives (ateliers, voyages et sorties scolaires) et à la sécurité des élèves aux abords de l'établissement.